



MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

## PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2025 10H – MAIRIE DE COGGIA VILLAGE

Date de la convocation :  
26 février 2025

Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :  
15

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15

Nombre de membres  
Présents : 11

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance  
Madame BIFERALI  
Martine

L'an deux mil vingt-cinq, et le samedi 1<sup>er</sup> mars, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Etaient présents : Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame AIUTI Dominique, Madame LIBONATI Julie, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noelle, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur RAFFALLI Louis.

Etaient absents : Madame ANDREI Brigitte, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur FENECH Carmel.

Absents représentés : Madame ANDREI Brigitte donne pouvoir à Madame AIUTI Dominique. Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie. Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis. Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Après avoir désigné comme président de séance Monsieur AMPART Jean-Claude et comme secrétaire de séance MADAME BIFERALI Martine , le conseil municipal débute à 10h15.

**1. Création d'un poste d'agent de maîtrise principale de 35 heures.**

Le président expose au Conseil Municipal que Monsieur LECA, Garde-Champêtre quittera prochainement ses fonctions et réintègrera la filière technique, il est donc nécessaire de créer un poste et, par la suite le poste de Garde-Champêtre devra être supprimé.

**Jean-Louis PASSALACQUA : Va-t-il manager l'équipe ?**

**Jean-Claude AMPART : Le grade implique le management.**

**Noelle Alfonsi : Il y a deux agents techniques de catégorie C au grade d'agent de maîtrise principale ?**

**Jean-Claude AMPART : Il y a 8 agents techniques : 4 sont au village et 4 sont à Sagone. Il y a aussi Monsieur LAFOREST, actuellement en accident de travail qui demande sa retraite pour invalidité. Il repasse devant le médecin expert jeudi, et son poste d'adjoint technique de deuxième classe s'occupant de l'eau et l'assainissement du village devrait être présenté en conseil municipal en avril.**

**Jean-Dominique COGGIA : La Communauté de Communes demander à partager le Garde-Champêtre.**

**Jean-Claude AMPART : On ne vote pas contre le poste de Garde-Champêtre mais pour la création d'un nouveau poste.**

**François COGGIA : Le Garde-Champêtre n'a pas à justifier son départ, il demande à réintégrer le personnel technique.**

**Jean-Claude AMPART : Il n'est pas dans l'obligation de dire pourquoi.**

**Louis RAFFALLI : Il est là pour être employé technique ou pour faire le chef ?**

**Jean-Claude AMPART : Si un employé technique de Sagone est absent, il n'est plus possible de former de binôme. Pour le village 3 des employés sont à mi-temps il est donc difficile de former constamment des binômes, le garde-Champêtre actuel sera donc entre Sagone et Coggia.**

**François COGGIA : Le ¾ temps de Garde-Champêtre présenté au dernier Conseil Municipal aurait permis de former des binômes.**

**Jean-Louis PASSALACQUA : Que devient son véhicule ?**

**Jean-Claude AMPART : Nous allons la faire défloquer.**

Martine BIFERALI: Je suis contre la suppression du poste de Garde-Champêtre, car nous avons payé sa formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte avec 10 voix pour, 1 contre ( Martine BIFERALI) et 4 abstentions ( Louis RAFFALLI, Antoine ALZAPIEDI, Noelle ALFONSI et Dominique AIUTI) la création d'un poste d'agent de maîtrise principale de 35 heures.

## 2. Création d'un poste contrat à durée déterminée saisonnier de 6 mois.

Le président expose au Conseil Municipal que le poste actuellement occupé par Monsieur CARLOTTI Jean arrive à son terme et qu'il est donc nécessaire de créer un poste. Il aura un indice plus élevé, qui comprend la prime d'insularité dont il bénéficie actuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte avec 15 voix pour la création d'un poste contrat à durée déterminée saisonnier de 6 mois.

## 3. Enquête publique

Le président expose au Conseil Municipal que Monsieur ROUBAUD Jean-Dominique, habitant du Hameau de COGGIA MAIO souhaite échanger un de ces terrains contre une partie du domaine public, il faut donc réaliser une enquête publique afin de déclasser le chemin concerné et pouvoir l'intégrer dans le domaine privé de la Commune afin de procéder à l'échange.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte avec 15 voix pour le lancement d'une enquête publique.

## 4. Demande de subvention

Le président expose au Conseil Municipal que la subvention concernant les panneaux d'adressage à été refusée, car la Commune est moitié montagne moitié littorale, et que ces communes ne sont plus éligibles au 80% subventionnés. Il est donc nécessaire de revoir la demande et de la répartir comme suit :

- 40% au comité des massifs
- 40% à l'état

Le montant total avec la part Communale est de 32104.50€ Hors Taxes part communale comprise.

Jean-Dominique COGGIA : On ne sait pas si l'état va accorder cette subvention.

Jean-Claude AMPART : Nous avons fait faire un deuxième devis pour la réfection de la route d'Esigna.

Julien LIBONATI : Pour le devis de la route d'Esigna 42000 € HT 8000 € pour 500mètre ?

Jean-Claude AMPART : C'est 2 fois 500 mètres, et nous sommes obligés de faire la montée en sens unique pour la demande de subvention.

**Le président expose que la subvention de la route de CERESA doit être revotée par le Conseil Municipal afin de pouvoir renouveler la demande de subvention, qui est en attente de vote au budget de la CDC. Le maître d'œuvre a lancé la consultation du Marché et un arrêté a été pris par le Maire afin de protéger la voie, il permet également que personne ne puisse s'opposer aux travaux.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte avec 15 voix pour les demandes de subventions.**

## **5. Questions diverses**

**Julie LIBONATI : Concernant la Mairie Annexe, l'agent n'a pas toujours pas les logiciels demandés, et en ce qui concerne les primes ?**

**François COGGIA : Nous allons lui faire installer le cadastre, mais il lui faut un nouvel ordinateur le sien est obsolète, je vais faire faire un devis à l'entreprise en charge du matériel informatique de la Commune, on doit voir pour une box internet.**

**Julie LIBONATI : L'agent a actuellement un ordinateur portable.**

**Jean-Dominique COGGIA : Les logiciels sont attribués en fonction des postes**

**Jean-Louis PASSALACQUA : Il faut que tous les agents aient accès aux logiciels mais que les accès soient restreints en fonction des postes.**

**Jean-Claude AMPART : C'est fait, il faut voir avec Arobase comment transférer les informations en bas. En ce qui concerne les primes, le dossier est compliqué à monter, mais dès que nous l'aurons mis en place tous les agents en bénéficieront.**

**Noelle ALFONSI : Ou en est-on du PLU ?**

**Jean-Dominique COGGIA : Le bureau d'étude a restreint les réunions.**

**Jean-Louis PASSALACQUA : Pourquoi ?**

**Jean-Claude AMPART : Ce n'est pas nous qui avons pris cette décision.**

**Jean-Dominique COGGIA : Ils ont estimé que l'efficacité était meilleure en comité restreint, afin d'éviter « quand on veut on peut » et des réunions qui sont nulles. Les avancés sont restreintes.**

**Jean-Louis PASSALACQUA : On n'a pas le droit de voir ?**

**Jean-Claude AMPART : c'est eux qui font l'ébauche du PLU**

**Jean-Louis PASSALACQUA : On devait proposer nos projets en réunion**

**Jean-Dominique COGGIA : Je vous ai envoyé un mail en ce sens, et vous n'avez pas envoyé de projet.**

Jean-Louis PASSALCQUA : Et donc ils font ça tout seul ?

Jean-Dominique COGGIA : Détrompe-toi, ils ont décidé de se passer de la présence de l'opposition, parce que vous ne proposez qu'un seul point : PENISOLA.

Jean-Dominique COGGIA : Il y a deux axes importants du PLU.

Réunir Sagone en 2 entités :

- 1 agglomération qui s'étend du centre de Sagone jusqu'à Esigna,
- et la suppression de l'inconstructibilité dans la bande des 100 mètres.

Noelle ALFONSI : Pourquoi pas Penisola ?

Jean-Claude AMPART : Parce qu'entre la zone du projet d'agglomération et Penisola il y a un agriculteur. Penisola devrait obtenir le statut de Village, ce qui permettrait l'augmentation de la constructibilité.

Jean-Dominique COGGIA : L'état ne s'opposerait pas à ce point.

Jean-Claude AMPART : Ce qui compte en priorité c'est l'intérêt de la population.

Jean-Dominique COGGIA : Pour valider le PLU, l'état se fie la capacité de vie, et au nombre d'enfants. Nous avons demandé un projet d'aménagement au CAUE concernant la mairie annexe (parking) mais également la place de la mairie l'objectif est de regagner la constructibilité de la zone de Penisola mais également d'obtenir un statut d'agglomération en rejoignant les 2 parties il ne doit pas y avoir de discontinuité entre Esigna et le centre de Sagone. Au petit port nous avons comme projet la création d'un parking d'une capitainerie mais également l'agrandissement du port. Concernant l'espace Temuli Dordana c'est en cours de suivi, attention DDTM.

Pour le haut on doit perdre une zone de constructibilité nous demandons à la population de faire des propositions de constructibilité créer une zone AU cela avait déjà été proposé par l'ancien maire Mr Rubini dans la logique tous les terrains d'en haut seront constructible.

Y a-t-il des autres éléments à apporter au bureau d'études ?

Noelle ALFONSI : Je vais appeler Monsieur Sorba et Monsieur Casalta, j'ai un projet.

Jean-Dominique COGGIA : Municipal ou personnel ?

Noelle ALFONSI : Je le garde pour moi. J'avais demandé à Jean-Claude de mettre la salle des fêtes à l'ordre du jour qui s'en occupe est-ce que les États des lieux sont faits et concernant les chaises on ne peut pas les mettre ailleurs, dans les Algeco par exemple ?

Jean-Claude AMPART : Les Algeco servent d'entrepôt au personnel technique communal.

Noelle ALFONSI : En haut il n'y en a pas

Jean-Claude AMPART : Parce qu'en haut nous nous servons de Saint Antoine lieu de culte d'où le projet de garage.

**Noelle ALFONSI : Qui s'occupe des clés de la salle des fêtes ?**

**Jean-Claude AMPART : La semaine il s'agit du personnel communal, et le week-end c'est moi.**

**Noelle ALFONSI : Il faut faire des états des lieux d'entrée et de sortie.**

**La séance est levée à 11h41.**

**Coggia le 06 mars 2025**

La secrétaire de séance  
Martine BIFERALI



Le Maire  
François COGGIA

